

COLLEGE AU CINEMA

INSCRIPTIONS 2026 / 2027

Collège au cinéma propose aux élèves, de la classe de 6ème à celle de 3ème, de découvrir des œuvres Cinématographiques lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma et de se constituer ainsi, grâce au travail pédagogique d'accompagnement conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique.

Ce dispositif d'éducation aux images permet :

- de **former le goût et susciter la curiosité de l'élève** spectateur par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle, dans leur format d'origine, notamment en version originale
- de **veiller à l'accès** sur l'ensemble du territoire du plus grand nombre d'élèves à la **culture cinématographique**
- participer au **développement d'une pratique culturelle** de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les jeunes et les salles de cinéma.
- d'offrir, dans le cadre du partenariat entre l'Education nationale, le Département de la Loire et le Centre Culturel Cinématographique - Les 3C, des accompagnements pédagogiques et des formations à destination des enseignants.

PERIODE D'INSCRIPTION

Les inscriptions au dispositif Collège au Cinéma se dérouleront du 4 mai au 5 juin 2026.

Le formulaire sera à compléter au plus tard le vendredi 5 juin (**un seul par établissement**).

Ce formulaire devra renseigner :

- le nombre total de classes que vous souhaitez inscrire, et par niveau
- le choix de la salle de cinéma,
- le coût des transports (si besoin),
- le nombre de classes dont vous souhaitez la prise en charge par le Département de la Loire
- le nombre de classes que votre établissement prendra en charge sur fonds propres
- Le nom et le courriel académique des enseignants participants aux formations, ainsi que le niveau (6-5ème ou 4-3ème)
- la validation de votre chef d'établissement pour la demande d'inscription.

Une commission arbitrera le nombre de classes subventionnées en fonction :

- du budget voté par le Département de la Loire
- du nombre de classes inscrites et à financer
- de l'effort de **prise en charge de classes sur fonds propres**.

Le Département s'engage à octroyer **un forfait calculé sur la base d'une moyenne d'élèves par classe**.

La participation portera sur la prise en charge des billets d'entrée des trois séances obligatoires, et d'une aide forfaitaire au transport (pour les salles situées en dehors de la commune d'implantation du collège). La participation du Département sera versée en une seule fois aux collèges retenus en fin d'année scolaire, après envoi des pièces justificatives.

TARIFS DU DISPOSITIF

Le tarif de 2,80 Euros a été déterminé par le comité de pilotage de la Loire pour le dispositif Collège au Cinéma, afin de rendre le dispositif accessible au plus grand nombre de collégiens.

PASS CULTURE

Compte tenu de l'incertitude sur les montants alloués au dispositif Pass Culture et sur les modalités de mise en œuvre en 2026-2027, il est difficile pour les établissements de se projeter. Il est donc proposé de ne pas faire apparaître le Pass Culture sur le formulaire d'inscription pour financer des séances dans le cadre du dispositif Collège au Cinéma.

FORMATION OBLIGATOIRE

La DAAC rappelle que l'enseignant inscrit dans le dispositif est appelé à participer aux trois projections et aux trois formations qui y sont associées, s'inscrivant dans la logique d'un parcours de formation.

CONTACTS

Centre Culturel Cinématographique - Les 3C : C. Chazalon / catherine.c.les3c@gmail.com / 09 52 78 31 17
DAAC / Education Nationale - Professeur Relais : Damien Ponthier / Damien.Ponthier@ac-lyon.fr
DAAC / Chargée de mission Cinéma DAAC - Rachel Le Labousse / Rachel.Le-Labousse1@ac-lyon.fr
Département de la Loire : Florence Dachet / florence.dachet@loire.fr / 04 77 43 71 39